

Merle, Marcel. *Les acteurs dans les relations internationales*. Paris, Économica, Coll. « Politique comparée », 1986, 211 p.

Théofil I. Kis

Volume 18, numéro 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702135ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702135ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Kis, T. I. (1987). Compte rendu de [Merle, Marcel. *Les acteurs dans les relations internationales*. Paris, Économica, Coll. « Politique comparée », 1986, 211 p.] *Études internationales*, 18(1), 222–223. <https://doi.org/10.7202/702135ar>

## 2. COMPTES RENDUS

### THÉORIES, IDÉOLOGIES ET PROBLÈMES INTERNATIONAUX

MERLE, Marcel. *Les acteurs dans les relations internationales*. Paris, Économica, Coll. « Politique comparée », 1986, 211 p.

L'ouvrage de Marcel Merle, un des auteurs français les plus prolifiques dans le domaine des relations internationales, se situe dans les études politiques classiques consacrées à la réflexion théorique et épistémologique sur les relations internationales. Ce n'est pas un ouvrage sur l'histoire des relations internationales, bien que l'« historicisme » tienne une place fondamentale dans les préoccupations de l'auteur. Il s'agit plutôt d'une approche originale basée sur l'analyse des « acteurs et des facteurs » qui constituent le champ principal d'observation en relations internationales.

La richesse de présentation de l'auteur tient à son esprit critique intense et à la façon suivant laquelle diverses propositions et énoncés sont analysés, puis évalués. L'étude est également conçue pour l'enseignement et vise des objectifs didactiques.

Les thèmes retenus dans l'ouvrage traitent : des facteurs et acteurs dans les relations internationales ; de la problématique de l'étude de l'État en tant que pièce maîtresse du « système interétatique » ou de la « société internationale » ; la problématique de l'étude des relations internationales en France ; la montée de nouveaux acteurs, notamment des Organisations internationales non gouvernementales, et leur statut juridique au sein des Nations Unies.

Le principal volet de cette étude est consacré à la problématique de l'État, aux acteurs non étatiques ou Organisations internationales, ainsi qu'aux approches en études des relations internationales.

L'auteur y défend la proposition sur le caractère d'unicité des acteurs étatiques.

« C'est chacune des sociétés qui, à partir de son histoire..., construit son propre État, dont l'identité est unique et la conduite est irréductible à celle des autres » (p. 57).

L'auteur témoigne d'une connaissance approfondie des faits historiques, des théories et des approches vue à travers l'analyse des « facteurs et des acteurs », qui ensemble, façonnent l'univers politique international (pp. 5-13).

Avec d'autres spécialistes français, M. Merle déplore l'« absence de problématique » et la pauvreté dans l'élaboration de cadres conceptuels et de modèles explicatifs des relations internationales. L'auteur ne souscrit à aucune approche prise individuellement ; il se dresse plus particulièrement contre les approches du type « événementiel » chères à J.-B. Duroselle (p. 72), « empirico-descriptive » (p. 78), « scolastique » des grands maîtres à penser et celle du « réalisme » représentée par C.-A. Colliard (p. 74), « systémique-structuraliste-fonctionnaliste », et autres. Sa critique, encore plus sévère, porte aussi sur les prétendues théories manquées « marxistes » et « néo-marxistes » des relations internationales, qui pour « contourner » l'obstacle constitué par l'URSS, ont « transféré leurs efforts en direction du Tiers Monde » et ont du même coup, relégué à l'arrière-plan l'interprétation des rapports « Est-Ouest » (pp. 81-83). En principe, tout en reconnaissant le droit de cité à toutes les approches et théories partielles, M. Merle rejette résolument l'exclusivité et l'« impérialisme » sectoriel, disciplinaire, méthodologique et idéologique (pp. 91, 94). L'auteur opte pour une « coexistence » de multiples approches et théories en relations internationales, dont chacune est porteuse d'une problématique explicitée (p. 90), et ceci parce que « la matière des relations internationales est assez vaste et assez complexe pour justifier la combinaison de différentes techniques » (p. 91). Le mot d'ordre est ici « complémentarité ».

M. Merle témoigne une affection intellectuelle pour l'héritage de l'oeuvre de R. Aron, dont il admire « la vigueur de la synthèse proposée » (p. 94). Le point le plus important où les deux esprits se séparent est « un parti pris méthodologique » et l'« obstina-

tion » de Aron « à recourir au paradigme hobbesien de l'état de nature » (p. 96), qui pèsent toujours sur le cours des relations internationales.

L'ouvrage, substantiel, sérieux et bien fait, se garde bien d'être un « partisan exercisé. » Il nous offre ainsi une lecture captivante et une excellente contribution à un sujet qui passionne toujours bon nombre de spécialistes en relations internationales. Nous recommandons donc la lecture de cet ouvrage aussi bien aux étudiants qu'aux spécialistes en relations internationales.

Theofil I. Kts

*Département de science politique  
Université d'Ottawa, Canada*

MORANGE, Jean. *Libertés publiques*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Droit fondamental », 1985, 384 p.

D'après « L'essai sur les libertés » de R. Aron, le livre de J. Morange propose une réévaluation des concepts, des théories et des pratiques dans un monde de changement. Les changements accélérés qui se manifestent au sein des sociétés étatiques comme dans la société internationale, l'écart apparent entre la déclaration et le non respect de la violation des libertés suscitent des interrogations objectivement justifiées.

Dans l'introduction, l'actualité des droits de l'homme est traitée à la lumière du développement des événements internationaux. La problématique de la réalité des libertés publiques est suivie par la « présentation » de celles-ci eu égard aux contributions récentes.

La première partie est consacrée à la nature des libertés publiques issues de la philosophie des droits de l'homme. Comment et par quelles garanties ces libertés sont appliquées et protégées dans les sociétés politiquement organisées ?

La deuxième partie traite de l'étendue des libertés publiques concernant les libertés individuelles et collectives par rapport aux associations, à la presse, à la communication au-

divisuelle à l'enseignement et à la liberté des cultes.

Enfin, la troisième partie propose l'étude des libertés publiques dans les sociétés internationales et nationales. La conclusion est suivie des index des matières et des noms.

Les représentants de l'école du droit naturel avaient élaboré une théorie juridique et sociale normative tout en identifiant les droits fondamentaux de l'homme en état de nature. La société civile, basée sur le contrat social, liée à la notion de la délégation des droits et libertés, devrait garantir ceux-ci par le droit positif. Ainsi, les droits de l'homme deviennent des droits de citoyens. Cependant, les droits de l'homme, antérieurs à la société politiquement organisée, « inaliénables et sacrés », s'imposent aux législations particulières. Les deux révolutions du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'Américaine et la Française déclaraient solennellement ces droits naturels. Les deux modèles, le français et l'américain, avaient appliqué des approches différentes en vue d'assurer des « droits naturels et imprescriptibles de l'homme ». L'État-nation centralisateur français est devenu le « modèle » européen avec une idéologie nationaliste sous-jacente. La Révolution américaine, par contre, a engendré le modèle fédéraliste en ce sens que le fédéralisme est apparu comme une technique politique pour garantir les libertés fondamentales. La démocratie américaine, décrite par A. de Tocqueville, témoignait d'une culture politique et indiquait un comportement « démocratique » tandis qu'en Europe, la déclaration des droits n'a affecté que très peu la culture politique. « ... car il n'y a rien qui s'égalise plus lentement que cette superficie de moeurs qu'on nomme les manières... »

La philosophie des droits de l'homme est une production intellectuelle de la civilisation occidentale. La déclaration universelle des droits de l'homme est l'expression des normes éthiques, socio-politiques et économique-juridiques des valeurs occidentales. L'application et le respect de ces droits dépendent des gouvernements et des institutions étatiques. Or, dans la plupart des États, où la violation des droits de l'homme est fréquente, voire systé-